



Dispositif : Prêt d'honneur à taux zéro pour les étudiants non boursiers

Objectif : Permettre aux familles dont le revenu brut global, qui dépasse de 10% maximum le barème ouvrant droit à une bourse d'Etat (Crous), de bénéficier d'un prêt d'honneur à taux 0.

Bénéficiaires : Sont éligibles à ce prêt d'honneur les étudiants qui intègrent LaSalle Beauvais-Esitpa en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année, post-bac. Ce prêt à 0% peut être demandé par les élèves qui intègrent l'école en septembre 2016.

Conditions à remplir :

- Etre admis à LaSalle Beauvais-Esitpa et avoir une mention bien ou très bien au baccalauréat ou au dernier diplôme qui permet l'admission.
- Le ou les parents doivent avoir un revenu brut global qui dépasse de 10% maximum le barème ouvrant droit à une bourse d'Etat (Crous).
- Avoir déposé un Dossier Social Etudiant (D.S.E.) et avoir reçu une réponse négative (notification à joindre au dossier). Le cas échéant, nous faire parvenir une copie du dernier avis d'impôt reçu par le/les parents et nous indiquer les frères et sœurs en études supérieures (certificat de scolarité à fournir dès que vous le recevrez).

Montant et forme de l'intervention : Octroi d'un prêt d'honneur de 3 000€/an (pour la 1^{ère} année ou en 2^{ème} année post-bac). Prêt à taux zéro, remboursable annuellement dans les 3 ans qui suivent l'obtention du diplôme (1 000 euros par an et par prêt). Le prêt est octroyé pour un an.

Instruction et suivi : Le dossier sera à télécharger lors de l'inscription en ligne et à retourner à LaSalle Beauvais-Esitpa avec le dossier d'inscription par courrier ou au plus tard le jour de la rentrée.

Calculez votre éligibilité à ce dispositif

- 1- Recherchez le revenu brut global (vous le trouverez sur le dernier avis d'imposition de vos parents)
- 2- Calculez vos points de charge :
A partir du simulateur (lien) calculez les points de charge : (<http://www.crous-amiens.fr/bourses/calculez-votre-droit-a-la-bourse/>)
- 3- Rapprochez le **revenu brut global, du revenu à prendre en compte* (qui dépasse de 10% maximum le barème ouvrant droit à une bourse d'Etat (Crous) dans le tableau ci-dessous)** pour savoir si vous pouvez prétendre à un prêt à taux 0.

Tableau des points de charge / Barème ouvrant droit à une bourse d'Etat / Montant du revenu brut global à prendre en compte et à ne pas dépasser

(<http://www.crous-amiens.fr/wp-content/uploads/sites/9/2014/03/bareme-2014-2015.pdf>)

Vos points de charge	Barème ouvrant droit à une bourse d'Etat	Montant du revenu brut global à prendre en compte et à ne pas dépasser*
0	33100	36410
1	36760	40436
2	40450	44495
3	44120	48532
4	47800	52580
5	51480	56628
6	55150	60665
7	58830	64713
8	62510	68761
9	66180	72798
10	69860	76846
11	73540	80894
12	77210	84931
13	80890	88979
14	84560	93016
15	88250	97075
16	91920	101112
17	95610	105171

Date 15 avril 2015. Document non contractuel.